

La maîtrise des risques clients par secteur professionnel

120 avenue Ledru-Rollin
75011 PARIS
Tél : 01 55 65 04 00
Fax : 01 55 65 10 12

Mail : codinf@codinf.fr
Web : <http://www.codinf.fr>



ÉDITO DU PRÉSIDENT

Dans le contexte particulièrement anxiogène dans lequel nous vivons depuis le début de la crise sanitaire, notre lettre mensuelle ne prétend pas maîtriser l'incertitude mais tente d'en déterminer les contours.

Nous abordons en particulier les retours du Comité de crise sur les délais de paiement quant à l'évolution des saisines et l'explosion constatée des retards, mais également les bonnes pratiques et les dysfonctionnements constatés dans le crédit inter-entreprises ces dernières semaines.

Concernant la couverture des risques client et les pratiques des assureurs-crédit, nous dressons un panorama des réponses de ces derniers aux questions clés posées par notre partenaire AFDCC.

Notons, ainsi que le graphique ci-joint nous le rappelle, que les incidents de paiement d'aujourd'hui seront les défaillances de demain !

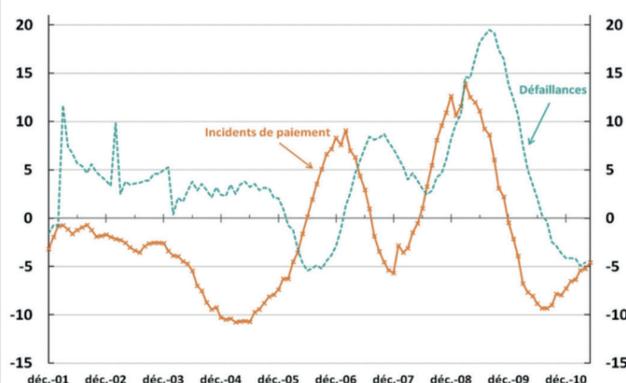
Euler Hermès estime que les défaillances devraient augmenter de 15 à 20% en 2020, mais cette analyse est à moduler selon que :

- les entreprises ont été affectées ou non par une fermeture administrative ;
- elles opèrent dans les services, l'industrie, le B-TP, la location ou le commerce de gros ou de détail ;
- elles ont obtenu ou non le fameux PGE (Prêt Garanti par l'Etat) ou d'autres facilités de trésorerie pour faire face à leurs échéances fournisseurs.

En tout état de cause, soyez très vigilants à traiter rapidement et en direct les retards et décalages d'échéances imposés par vos débiteurs et n'hésitez pas, en cas de comportements de paiement anormaux ou de baisses de cotation/couverture que vous estimez injustifiées, à nous les remonter ou à en faire part au Médiateur directement.

Fabrice PEDRO-ROUSSELIN
Président
CODINF

Glissement annuel en % du nombre cumulé sur douze mois



Source : Banque de France - Observatoire des entreprises - Base FIBEN

COMITÉ DE CRISE SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Le Comité s'est réuni sept fois depuis sa mise en place, le 23 mars dernier. Son action contribue à limiter l'hémorragie de trésorerie liée à la détérioration des délais de paiement. Il a identifié et salué les 14 premières entreprises les plus solidaires, qui ont mis en place un paiement accéléré de leurs fournisseurs : **ACTION LOGEMENT – BOUYGUES TELECOM – DANONE – EDF – ENEDIS – GRDF – GRT Gaz – ILIAD FREE – JOUVE – L'OREAL – MICHELIN – ORANGE – SODEXO – SYSTEME U.**

D'autre part, le **groupe BEL** a proposé à ses fournisseurs un paiement anticipé sans aucun frais.

Une fois résorbés les dysfonctionnements les plus importants engendrés par l'entrée en confinement, les montants d'incidents de paiement sur effets de commerce sont restés en avril en **moyenne 75 % plus élevés qu'en 2019.**

Incidents de paiement sur effets de commerce en montant (€ millions) de 2018 à 2020
Données hebdomadaires (52 semaines)



Si vous avez subi des comportements anormaux de la part de vos clients ou fournisseurs, nous vous invitons à les faire connaître au Médiateur des entreprises



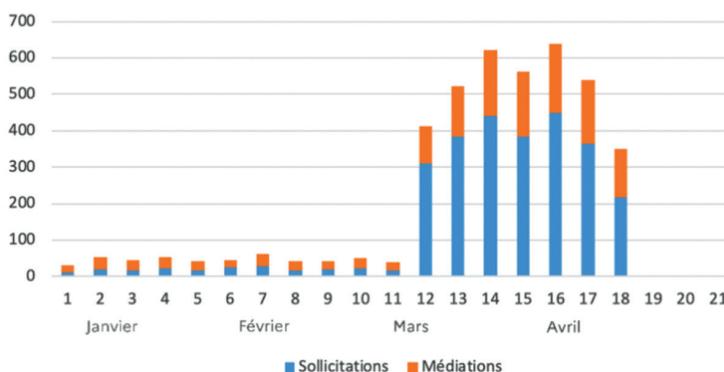
Pierre.PELOUZET@finances.gouv.fr

Si vous préférez taire le nom de votre entreprise, faites-nous connaître les anomalies : nous consoliderons tous les signalements et les transmettrons de façon anonyme au Médiateur.

Les comportements anormaux recensés avec l'appui des organisations interprofessionnelles font l'objet d'un traitement ciblé par le Comité et cessent rapidement. Le Comité constate néanmoins l'émergence de nouvelles pratiques anormales de la part de certaines entreprises et s'engage à intervenir auprès de leurs dirigeants pour mettre un terme à cette dérive. Le Comité a signalé que **General Electric** a demandé à tous ses sous-traitants du territoire de Belfort de réduire leurs tarifs de 20 % pour passer le cap de la crise. Les noms d'autres grands groupes (**Lafarge, Vinci, Le Printemps**) ont circulé. Parmi les problématiques remontées à ce jour :

- les pressions très fortes exercées pour revoir à la baisse les prix ou les tarifs pratiqués dans les contrats liant clients et fournisseurs, parfois de manière rétroactive et sous peine de ne pas pouvoir concourir à un prochain référencement,
- l'absence de validation de la facture pour service fait, ce qui allonge les délais de paiement,
- l'invocation du télétravail pour prétexter l'impossibilité d'émettre des virements
- l'invocation de la « force majeure » pour suspendre l'exécution des contrats **commerciaux** et le paiement des sommes dues
- le retard dans l'émission des bons de commande, ce qui décale de fait la facturation,
- la demande de récupération par le client des décalages de charges obtenues par le fournisseur,
- la compensation entre sommes dues et sommes à recevoir alors que leurs échéances respectives en vertu des délais légaux sont différentes,
- la hausse unilatérale des tarifs pour des fournisseurs en position de force

Sollicitations et médiations



RETARDS DE PAIEMENT FOURNISSEURS SANCTIONNÉS PAR LA DGCCRF (SUITE)

Montant sanction (en €)	Raison sociale	Siret	Date
300 000 €	SOCIETE EDITRICE DU MONDE	43389185000045	28/04/2020
250 000 €	BT SERVICES	40802339800048	28/04/2020
155 000 €	VALEO SYSTEMES DE CONTRÔLE MOTEUR	47916269500072	28/04/2020
138 000 €	L'EQUIPE	33297848500040	28/04/2020
81 000 €	LE BON COIN FRANCE	52172433600040	28/04/2020
50 000 €	SOCIETE DU FIGARO	54207775500131	28/04/2020
35 000 €	LIBERATION	38202819900034	28/04/2020
25 000 €	KEOLIS CIF	56209113200059	28/04/2020
10 000 €	ALLIANZ FRANCE	30326512800023	28/04/2020
6 000 €	PINGAT CONTRACTANT GENERAL	48355523100024	28/04/2020

RELATIONS DU CODINF AVEC LES ORGANISMES PARTENAIRES

- Comité d'attribution du Label RFAR le 15 avril
- Conférences AFDCC spéciales crise sanitaire les 8, 15 avril et le 6 mai



LES ASSUREURS CRÉDIT FACE À LA CRISE SANITAIRE

L'AFDCC, partenaire de longue date du CODINF, a adressé début avril à 5 assureurs-crédit un questionnaire sur leur position. **ATRADIUS a refusé de répondre**, **COFACE**, **GROUPAMA** et **CREDENDO** ont répondu par écrit et **EULER-HERMES** ne s'est exprimé qu'oralement sur quatre questions le 6 mai... Voici-dessous les réponses obtenues.

1/ Quand mettez-vous en place les CAP et CAP+ ?

- signature vendredi 10 avril à Bercy et accord de l'Europe ce matin (**COFACE**)
- nous n'avons pas intégré ce dispositif (**CREDENDO**)
- dès la sortie de crise car certains secteurs vont connaître une demande forte à très forte (**EULER-HERMES**)
- dans la semaine du 20/04 (**GROUPAMA**)

2/ Quel en sera le coût pour l'assuré ?

- communication à venir (**COFACE**)
- fixé par les pouvoirs publics (**GROUPAMA**)

3/ Nos adhérents nous signalent un accroissement des résiliations et résiliations, qu'en est-il ?

- oui compte-tenu de la situation actuelle communication préalable aux courtiers et assurés (**COFACE**)
- suite à un examen attentif de nos portefeuilles de risques, nous nous mettons en relation avec chacun de nos assurés pour suggérer une baisse de couverture ou une résiliation en fonction du secteur d'activité et de la situation géographique de l'acheteur (**CREDENDO**)
- pas de révision systématique – étude au cas par cas (**GROUPAMA**)

4/ Sur quels critères prenez-vous ces positions restrictives ?

- impact confinement sur l'activité / alertes impayés (**COFACE**)
- le transport (en particulier les compagnies aériennes), la distribution (sauf la grande distribution alimentaire et les pharmacies), pétrole et gaz, hôtellerie, cafés, restaurants, tourisme, matériaux, automobile et équipements, machinisme, produits électroniques et secteur bancaire (détérioration de la qualité des actifs) (**CREDENDO**)
- éléments financiers / business model / impact de la crise (**GROUPAMA**)

5/ Accordez-vous systématiquement les ordres à livrer ?

- plusieurs possibilités en fonction du contrat (**COFACE**)
- nous n'accordons pas systématiquement des ordres à livrer (**CREDENDO**)
- s'ils sont prévus au contrat (**GROUPAMA**)

6/ Y a-t-il des secteurs d'activité plus touchés que d'autres ?

- aérien / tourisme / automobile (**COFACE**)
- ceux pour lesquels l'impact du confinement est immédiat et brutal (**CREDENDO**)
- en avril, les faillites significatives (CA > 150 M€) ont touché tous les secteurs (**EULER-HERMES**)
- agroalimentaire moins impacté sauf fournisseurs des opérateurs de la restauration hors domicile (**GROUPAMA**)

7/ Quels sont les nouveaux critères pour évaluer l'entreprise ?

- trésorerie / activité / poids des charges fixes (**COFACE**)
- baisse du prix des marchandises, baisse des revenus du tourisme, baisse de la demande externe, baisse des coûts de transfert, détérioration des conditions financières, perturbation de la chaîne logistique et fermeture des frontières (**CREDENDO**)
- projection du compte de résultats 2020 avec 2 mois de marge brute en moins et les aides fiscales et sociales en plus (**EULER-HERMES**)
- pas de changement (**GROUPAMA**)

8/ Allez-vous communiquer sur la possibilité pour l'entreprise de voir sa cotation sur internet ?

- Rappel de l'existence du site fournissant une information aux assurés et aux acheteurs en cas d'évolution des couvertures, à condition d'être inscrits sur <http://www.acheteurs-assurance-credit.fr> (**COFACE**) (**GROUPAMA**)
- nous sommes à la disposition de tout acheteur pour échanger des informations directement avec un arbitre (**CREDENDO**)
- le site interactif <https://tradescore.eulerhermes.com/fr> permet gratuitement à chaque acheteur de connaître sa cotation et sa fourchette d'encours ainsi que de déposer des documents financiers (**EULER-HERMES**)

9/ Pouvez-vous mentionner systématiquement le grade ou la note de l'entreprise et la fourchette de garantie possible ?

- la note OUI et les réponses aux encours est de 0,9 jour en moyenne (**COFACE**)
- non car l'appréciation du risque est toujours faite au cas par cas (**CREDENDO**)
- les entreprises concernées peuvent connaître leur notation et leur «tranche d'encours garanti» sur notre site (**GROUPAMA**)

10/ Qu'envisagez-vous en cas de prime minimale annuelle non atteinte (compte-tenu d'une baisse d'activité de votre assuré ou de restrictions de lignes de crédit) ? Quelles en seront les conséquences sur le calcul de la participation bénéficiaire ?

- revu au cas par cas et en 2021 (**COFACE**)
- cela sera étudié au cas par cas (**CREDENDO**)
- nous traiterons les situations au cas par cas en concertation avec nos assurés (**GROUPAMA**)

11/ Le non dénommé peut-il être remis en cause contractuellement ?

- non, mais pas de liste confidentielle (**COFACE**)
- non (**CREDENDO**)
- ce n'est pas envisagé aujourd'hui (**GROUPAMA**)

12/ Cette situation aura-t-elle un impact sur la renégociation du contrat en 2021 ?

- le coût de la réassurance pourrait avoir un impact (**COFACE**)
- aucune règle générale n'est fixée à ce stade (**CREDENDO**)
- Il n'est pas encore temps d'aborder le sujet (**GROUPAMA**)

13/ Quels sont les pays européens mis sous surveillance ?

- pays d'Europe du sud et UK (**COFACE**)
- Italie et Espagne (**CREDENDO**)
- tous et aucun (**GROUPAMA**)

14/ Et sur la zone Afrique ?

- Moyen-Orient impact pétrole / tourisme / dette (**COFACE**)
- aucun pays n'est particulièrement ciblé (**CREDENDO**)
- tous et aucun (**GROUPAMA**)

NB : les adhérents de l'AFDCC confrontés à de fortes résiliations de couverture sont passés de 55% à fin mars à 80% à fin avril.

Le Comité de crise invite les entreprises (fournisseur ou acheteur) qui feraient face à des retraits d'assurance-crédit à saisir la médiation du crédit aux entreprises

<https://mediateur-credit.banque-france.fr/>